

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
0413310743

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**OBJET : Participation à la mission de Prévention et d'Animation Jeunes - 4ème répartition
2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets « animation prévention jeunesse » formulés par 3 structures, implantées à Marseille, pour un montant global demandé de 115 000 €

Le montant de la subvention en fonctionnement à allouer, détaillé dans les tableaux ci-annexés, s'élève à 73 236 €

Conformément aux modalités financières de la convention type adoptée le 20 décembre 2012, l'association percevra 80% de la subvention à la signature de la convention et 20% sur la base d'un bilan annuel de fin d'année.

Par ailleurs, il est également proposé de valider le transfert de l'animateur de prévention jeune du centre social Romain Rolland vers le centre social Château Saint Loup, à partir du 1^{er} juin 2018, suite à la perte de la délégation de service public et à la contrainte par un jugement des prud'hommes du 19 juillet 2018 de conserver le poste d'A.P.J. Les deux centres sociaux sont géographiquement proches et l'animateur de prévention jeunesse continuera à intervenir sur le même territoire qu'auparavant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL